



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1571-02-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1571 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'AJOUTER L'ANNEXE XXI, CONCERNANT LE SECTEUR DU QUARTIER PAPINEAU (ZONES RAA-11, RAA-12 ET RB-18)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2021, le ***Règlement numéro 1571-02-2021 modifiant le règlement numéro 1571 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajouter l'annexe XXI, concernant le secteur du quartier Papineau (zones Raa-11, Raa-12 et Rb-18)***

Ce règlement a pour objet d'encadrer de façon qualitative l'implantation et l'intégration architecturale du développement du quartier Papineau entre les rues d'Ottawa et Vilas et à l'est de la rue d'Ontario.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 15 juin 2021, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 9 juillet 2021.



La greffière adjointe,
Audrey Gagné